



Pêches et Océans
Canada

Fisheries and Oceans
Canada

Garde côtière
canadienne

Canadian
Coast Guard

AVIS AUX NAVIGATEURS SOMMAIRE MENSUEL DES AVIS (T) ET (P)

ÉDITION MENSUELLE N°02
28 février 2020



Sécurité d'abord, Service constant

GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE
www.notmar.gc.ca

Avis aux navigateurs
Sommaire mensuel des avis (T) et (P)
Édition mensuelle N°02/2020

Publié sous l'autorité de:

Programmes de la Garde côtière canadienne
Aides à la navigation et Voies navigables
Pêches et Océans Canada
Montréal, Québec
H2Y 2E7

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2020
Fs151-19F-PDF
ISSN 2561-5114

Disponible sur le site Web de NOTMAR (Avis aux navigateurs) :
www.notmar.gc.ca

Available in English:
Notices to Mariners
Monthly Summary of (T) and (P) Notices
Monthly Edition N°02/2020

AVIS AUX NAVIGATEURS RÉIMPRESSION MENSUELLE DES AVIS TEMPORAIRES ET PRÉLIMINAIRES EN VIGUEUR LE 28 FÉVRIER 2020

Les positions géographiques correspondent directement aux graduations de la carte à la plus grande échelle, sauf s'il y a indication contraire.

Les relèvements sont des relèvements vrais comptés dans le sens des aiguilles d'une montre, de 000° (Nord) à 359°. Les relèvements des feux sont donnés du large.

La visibilité des feux est celle qui existe par temps clair.

Les profondeurs - Les unités utilisées pour les sondes (mètres, brasses ou pieds) sont indiquées dans le titre de la carte.

Les élévations sont rapportées au niveau de la Haute Mer Supérieure Grandes Marées, sauf s'il y a indication contraire.

EXPLICATION DES EXPRESSIONS «AVIS TEMPORAIRE» ET «AVIS PRÉLIMINAIRE»

Certains Avis aux navigateurs qui paraissent dans les éditions mensuelles portent la lettre (T) ou (P) après le numéro régulier. Ces lettres indiquent que le renseignement contenu dans l'Avis est de nature temporaire ou préliminaire.

AVIS TEMPORAIRE (T)

S'il existe un changement temporaire des conditions qui influent sur la navigation et si ce changement doit demeurer en vigueur pendant une période excédant trois mois, un Avis temporaire (T) sera publié. Les changements temporaires qui demeurent en vigueur pendant une période de moins de trois mois ne seront normalement pas publiés (à moins qu'ils représentent un intérêt exceptionnel). Autrement, ces renseignements seront diffusés par le centre de Services de Communication et de Trafic Maritimes (SCTM) de la Garde côtière canadienne de la région en cause sous forme d'avertissements de navigation diffusés. Les Avis (T) seront annulés lorsqu'il y aura lieu de le faire.

Veuillez noter que les Avis Temporaires (T) avec une date de fin seront automatiquement annulés une fois la date de fin passée. En cas de modification de ces avis, un nouvel Avis aux navigateurs sera émis.

AVIS PRÉLIMINAIRE (P)

- (a) S'il doit se produire dans un avenir rapproché des changements importants influant sur la navigation, un Avis aux navigateurs décrivant ces changements sera publié afin que les navigateurs en soient informés d'avance. Ces Avis seront désignés par le suffixe (P).
- (b) S'il se produit un changement de conditions influant sur la navigation mais que tous les renseignements ne sont pas disponibles, un Avis préliminaire (P) donnant les renseignements disponibles sera publié. Cet Avis sera suivi d'un Avis régulier lorsque les renseignements complets seront disponibles. L'Avis régulier annulera l'Avis (P).
- (c) Lorsque des changements ont été effectués et sont trop complexes pour être énumérés sous forme d'Avis écrit, un Avis (P) donnant des renseignements généraux sera publié. Cet Avis expliquera les mesures qui seront prises pour la mise-à-jour des cartes en publiant des annexes graphiques, de nouvelles éditions ou de nouvelles cartes.

Veuillez noter que suite à l'expiration de la période de commentaires ou d'objections de 90 jours, les Avis Préliminaires (P) de changements proposés ou d'intention de supprimer seront automatiquement annulés. En cas de modification de ces avis, un nouvel Avis aux navigateurs sera émis.

MESURES À PRENDRE À LA RÉCEPTION DES AVIS (T) OU (P)

Il est inhabituel d'apporter des corrections permanentes aux publications et aux cartes marines en se basant sur des Avis (T) ou (P). À la réception de ces Avis, les renseignements qu'ils contiennent doivent être notés au crayon sur les publications et cartes en cause.

ATTENTION

Nous rappelons aux navigateurs que les publications et cartes marines qu'ils achètent chez les fournisseurs ne sont pas corrigées à partir d'Avis (T) ou (P). Il est nécessaire de se reporter à la dernière liste des cartes touchées par les Avis temporaires et préliminaires en vigueur.

INDEX DES AVIS (T) & (P)							
Avis #	Page	Avis #	Page	Avis #	Page	Avis #	Page
616(T)/07	1	1218(T)/16	7	716(T)/19	10	1214(T)/19	14
909(T)/14	2	1219(T)/16	7	816(T)/19	10	109(P)/20	15
1005(T)/15	3	108(T)/17	8	1117(T)/19	10	110(P)/20	15
1105(T)/15	3	309(T)/17	8	1118(T)/19	10	111(P)/20	16
515(T)/16	4	1205(T)/17	8	1209(P)/19	11	112(P)/20	16
814(T)/16	4	1206(T)/17	8	1210(P)/19	11	113(P)/20	17
818(T)/16	4	709(T)/18	9	1211(P)/19	12	207(P)/20	17
819(T)/16	5, 6	809(T)/18	9	1212(P)/19	13	208(P)/20	18
1011(T)/16	7	417(T)/19	10	1213(P)/19	14	209(T)/20	19

INDEX DES CARTES TOUCHÉES PAR LES AVIS (T) & (P)							
Carte	Page	Carte	Page	Carte	Page	Carte	Page
1430	10	2086	7	4426	10	4909	11
2017	2, 9	2123	8	4452	15, 17	4913	12
2044	3	2181	8	4641	11	4920	13
2058	9	2235	4	4644	18	4921	10
2060	4	2291	10	4668	16	6022	8
2067	7	2315	4	4821	16		
2077	7	4020	14	4841	14		
2085	8, 10, 19	4403	15	4851	17		

2007

***616(T) DEMARCATION BAY TO/À PHILIPS BAY – UNITÉ DE FORAGE MOBILE AU LARGE ÉTABLI TEMPORAIREMENT**

L'unité de forage mobile sans équipage au large "SDC" a été établi temporairement à 69° 24.71'N 138° 53.76'W.
L'unité est marqué par un feu FI R, la structure est de 202.4 mètres de long et 53 mètres de large.

Pour toute information, communiquer avec le Capitaine Connelly au 1-250-598-4513 ou 1-250-744-9818 ou par courriel doncon@islandnet.com

(AVNAV H0212/06, Sarnia, Juin 2007)

2014

***909(T) KINGSTON HARBOUR AND APPROACHES/ET LES APPROCHES – QUAI HORS SERVICE**

Référence Carte : 2017

Le quai de l'hôpital psychiatrique de Kingston est hors service et interdit d'accès comme quai d'amarrage jusqu'à
nouvel avis.

(AVNAV C2409/10)

2015

***1005(T) PORT DALHOUSIE, QUAIS EST ET OUEST – ACCÈS INTERDITS**

Référence Carte : 2044

Une étude d'ingénierie récente a identifié des problèmes de structure et de sécurité concernant les quais Est et Ouest à Port Dalhousie. Pêches et Océans prend les mesures suivantes pour protéger le public en interdisant l'accès aux navires, véhicules et piétons sur ces quais.

Les navires peuvent naviguer sécuritairement près des quais, mais il est interdit de s'y amarrer. La ville de St-Catharine accommodera les plaisanciers à d'autres quais, si possible.

Mark Sandeman
Directeur de secteur, Service à la clientèle
Direction des ports pour petits bateaux
Région du Centre & Arctique
Pêches et Océans Canada

3027 Harvester Road, Unit 310
Burlington ON L7N 3G7
Téléphone : (905) 639-2050
Télécopieur : (905) 639-5975
Courriel : mark.sandeman@dfo-mpo.gc.ca

(AVNAV C567/15)

***1105(T) CANADA – SÉCURITÉ DES NAVIRES D'EXPLORATION ET D'EXPLOITATION AU LARGE**

Référence : Avis 410(T)/2007 est annulé.

Édition Annuelle des Avis aux navigateurs 2015 - Avis No. 20, pages A20-1 à A20-4.

Les navigateurs sont prévenus que des navires d'exploration et d'exploitation au large pourraient effectuer des activités de forage dans les endroits suivants :

Golfe Saint-Laurent

Néant

Continente des T.N.-O.

Néant

Delta du Mackenzie T.N.-O/Mer de Beaufort

Néant

Îles de l'Arctique dans les T.N.-O/Îles de l'Arctique au Nunavut

Néant

Zones marines de l'Est de l'Arctique

Néant

Détroit de Davis

Néant

NOTA: Les navigateurs sont priés d'obtenir un compte rendu à jour des positions des navires de forage avant d'entrer dans une zone d'exploration et d'exploitation. On peut se procurer ces renseignements en communiquant avec ECAREG CANADA, NORDREG CANADA ou CVTS OFFSHORE, selon le cas, par l'entremise de tout centre de Services de communications et de trafic maritime de la Garde côtière.

(AVNAV M2215/15) (ONE)

2016

***515(T) HARBOURS ON THE EAST SHORE OF LAKE SUPERIOR/PORTS SUR LA RIVE EST DU LAC SUPÉRIEUR –
BOUÉES TEMPORAIREMENT SUPPRIMÉES**

Référence Carte : 2315

La Garde côtière canadienne a supprimé temporairement les aides à la navigation suivantes :
XT1, XT2, XT3, XT4, XT5, XT6, XT7, XT8, XT9, XT10, XT11, XT12.

(AVNAV C1045)

***814(T) MAIN DUCK ISLAND ISLAND TO/A SCOTCH BONNET ISLAND – BARGES DE METAL PARTIELLEMENT
SUBMERGÉES**

Référence Carte : 2060

Il y a 3 barges de métal partiellement submergées à l'extrémité Nord de West Lake (43° 57' 02.3"N 077° 20' 12.8"W)
qui ont été signalées au-dessous de la surface de l'eau.

L'emplacement des barges est indiqué par des bouées d'avertissement.

(AVNAV C1641/14)

***818(T) CAPE HURD TO/À LONELY ISLAND – CARACTÉRISTIQUES DU FEU TEMPORAIREMENT CHANGÉES**

Référence Carte : 2235

Les caractéristiques du feu Cove Island (LF 805) (É.U LF 12675) ont temporairement changées à éclat
1 seconde, éclipse 9 secondes et opération de nuit seulement.

(AVNAV C2522/11)

2016

*819(T) SYSTÈME D'IDENTIFICATION AUTOMATIQUE (SIA)

Messages Spécifiques à l'Application (MSA) AIS et aides à la navigation munies d'un AIS

Les navigateurs sont informés que la Garde côtière canadienne effectuera un essai des messages spécifiques à l'application AIS (MSA-AIS) sur la côte du Pacifique, à partir de la station météorologique et hydrologique située à Sand Heads : 49°06'21"N 123°18'12"O, et que cet essai pourrait s'étendre à d'autres stations au cours des mois à venir. L'essai débutera à la fin du mois d'août et consistera à diffuser des données météorologiques et hydrologiques (MET/HYDRO) par le biais du message binaire AIS « Message 8 ».

Même si l'AIS a été initialement élaboré pour aider à l'identification formelle et le suivi des navires, il inclut des fonctionnalités qui permettent de transmettre des messages binaires tels que les informations MET/HYDRO et d'autres types de données. Ces fonctionnalités additionnelles du AIS peuvent aider les navigateurs à planifier leur voyage à bord.

Les navires doivent être équipés d'un dispositif AIS de classe A adéquat pour l'affichage précis des messages AIS à bord. L'exigence de l'Organisation Maritime Internationale (OMI) relative à l'équipement à bord pour l'affichage¹ des messages AIS de classe A est le dispositif minimum d'affichage (minimum keyboard display (MKD)) qui présente les données binaires sous forme alphanumérique. Toutefois, comme il n'existe présentement aucune exigence quant à la capacité du dispositif minimum d'affichage de décoder tous les messages binaires AIS, l'affichage et l'utilisation de l'information des MSA pourraient exiger du matériel ou des logiciels supplémentaires².

Aides à la navigation (AN) munies d'un AIS

L'Association internationale de signalisation maritime (AISM) définit l'aide à la navigation comme suit :

« dispositif ou système extérieur au navire conçu et exploité pour accroître la sécurité et l'efficacité de la navigation des navires ou du trafic maritime ».³

La principale fonction d'une station d'aide à la navigation munie d'un AIS est de favoriser la sécurité et l'efficacité de la navigation, par le biais d'un ou de plusieurs des éléments suivants :

- fournir un moyen d'identification formelle en tout temps;
- compléter les services existants (p. ex, balises radar) des aides à la navigation;
- transmettre la position exacte des aides flottantes;
- indiquer si une aide flottante est hors position (surveiller l'état d'une AN);
- marquer ou délimiter les voies, les routes, les zones et les limites;
- marquer les structures en haute mer;
- marquer en temps opportun les nouveaux obstacles (fixes ou mobiles) en utilisant des ANs virtuelles munies d'un AIS.

L'utilisation du AIS au sein du service d'AN se fait par la diffusion du « message 21 » relatif aux aides à la navigation.

Les ANs munies d'un AIS peuvent être déployées de trois manières : réelle, synthétique et virtuelle.

- 1) AN AIS physique/réelle : dispositif AIS situé physiquement sur l'AN et qui transmet le « message 21 ».
- 2) AN AIS synthétique : il existe deux types d'AN AIS synthétique – surveillée et prévue.
 - a. Surveillée : un « message 21 » est transmis à partir d'une station AIS située à proximité. L'AN existe physiquement, mais elle n'est pas dotée d'un dispositif AIS. Un lien de communication est installé sur l'AN pour permettre la surveillance de son état.
 - b. Prévue : un « message 21 » est transmis à partir d'une station AIS située à proximité. L'AN existe physiquement, mais elle n'est dotée ni d'un dispositif AIS ni d'un lien de communication. Ni son état ni sa position ne font l'objet d'une surveillance.
- 3) AN AIS virtuelle : un « message 21 » est transmis à partir d'une station AIS située à proximité, pour une AN qui n'existe pas physiquement. Le « message 21 » identifie clairement qu'il s'agit d'une AN AIS virtuelle.

¹ Les dispositifs du AIS de classe A sont ceux qui répondent aux exigences obligatoires de la Convention SOLAS (chapitre V, règle 19 de la Convention SOLAS) en matière d'équipement à bord pour les navires de plus de 300 tonneaux de jauge brute (TJB). Les dispositifs du AIS de classe B sont utilisés à bord des embarcations qui ne sont pas visées par les exigences en matière d'équipement à bord.

² Recommandation 1095 de l'Association internationale de signalisation maritime (AISM) sur l'implantation harmonisée des MPA, *Implementation of Application-Specific Messages*, version 1, mai 2013.

³ Recommandation A-126 de l'AISM sur l'usage du AIS, *Use of the Automatic Identification System in Marine Aids to Navigation Service*, version 1.5, juin 2011; version 1, juin 2004.

2016

Affichages et symboles

Étant donné que l'information AIS disponible pour les navigateurs dépend du système d'affichage utilisé, **il est possible que l'ensemble des informations transmises ne soient pas affichées**. Les navigateurs sont invités à installer des systèmes permettant de superposer les données AIS sur l'ECDIS, le radar, ou les deux.

Pour les navires équipés d'un AIS, les affichages disponibles varient de l'absence d'affichage sur certains dispositifs de classe B, en passant par le MKD (Classe A), jusqu'à la pleine superposition sur l'ECDIS ou le radar. En l'absence de superposition sur l'ECDIS ou le radar, les navigateurs ne seront pas en mesure d'utiliser toutes les fonctionnalités de l'AN AIS. En outre, il est à noter que l'information qui peut être affichée sur l'ECDIS ou le radar peut varier aussi en fonction du fabricant AIS.

Les symboles qui peuvent être affichés sur les cartes marines, les systèmes d'affichage et le dispositif minimum d'affichage sont résumés ci-dessous.

Cartes marines

Sur les cartes marines, les AN AIS sont indiquées par un cercle magenta entourant le symbole de l'AN existante, accompagnées d'une légende mentionnant « AIS ». Une police normale est utilisée pour une AN fixe, alors qu'elle sera en italique pour une AN flottante.



Les AN AIS physiques s'affichent comme une couche superposée sur l'ECDIS, le radar ou un autre système d'affichage, et sont représentées par un losange avec une croix au centre qui indique la position signalée de l'AN. Une AN AIS physique hors position utilise le même symbole, mais en rouge. Dans le cas d'une AN AIS virtuelle, le symbole est en pointillé.

AN AIS physique



AN AIS physique hors station



AN AIS virtuelle



Dispositif minimum d'affichage (MKD)

Le dispositif minimum d'affichage n'est requis que pour l'affichage des données sous forme alphanumérique. Certains MKD sont équipés d'un petit écran graphique. La présentation exacte varie, mais l'image ci-dessous est une représentation typique sur un MKD.

Range	Bearing	Name
XX.XX	XXX.X	XXXXXXXXXX
XX.XX	XXX.X	XXXXXXXXXX
XX.XX	XXX.X	XXXXXXXXXX
Latitude	XXX XX.XXX	
Longitude	XXX XX.XXX	

Commentaires sur les MSA-AIS

Les navigateurs sont invités à communiquer leur commentaire sur le banc d'essai des MSA-AIS au bureau des Services de communication et de trafic maritimes (SCTM) de leur région.

Les coordonnées des SCTM se retrouvent dans la publication : Aides radio à la navigation maritime, partie 1.

2016

***1011(T) LAKE ONTARIO/LAC ONTARIO (WESTERN PORTION/PARTIE OUEST) – SÉDIMENTS SIGNALÉS**

Référence Carte : 2077

Sédiments signalés dans le chenal principal de la marina Fifty Point. Profondeur de 1.9 mètres signalée dans le centre du chenal avec moins de profondeur sur les côtés.

Les navigateurs sont priés de faire preuve de prudence dans le secteur.

(AVNAV C2266/16)

***1218(T) HAMILTON HARBOUR – SÉDIMENTS SIGNALÉS**

Référence Carte : 2067

Sédiments signalés le long de la face Nord des quais 11 et 12 :

Face Nord du quai 11 entre les positions 43° 16' 31"N 079° 50' 56"W et 43° 16' 29"N 079° 50' 49"W et à la position 43° 16' 28"N 079° 50' 42"W.

Face Nord du quai 12 entre les positions 43° 16' 27"N 079° 50' 39"W et 43° 16' 26"N 079° 50' 33"W.

Les navigateurs sont priés de réduire leur vitesse en arrivant et en partant. Le tirant d'eau de la voie maritime sera affecté quand les niveaux d'eaux seront moins de 0,70 mètres au-dessus du zéro des cartes dans ces secteurs.

(AVNAV C1831/13)

***1219(T) TORONTO TO/À HAMILTON – OPÉRATIONS DE CONSTRUCTION**

Référence Carte : 2086

Opérations de construction en cours du 14 novembre 2016 jusqu'à approximativement 2026 à la station d'épuration de Lakeview entre le parc Marie Curtis et le ruisseau Serson. Un nombre varié d'équipement sera utilisé pour étendre la masse le long de la côte. La décharge et 3 îlots seront illuminés et identifiés.

(AVNAV C2533/16)

2017

***108(T) HARBOURS IN LAKE ERIE/HAVRES DANS LE LAC ÉRIÉ – BOUÉES NON LUMINEUSES REPOSITIONNÉES TEMPORAIREMENT**

Référence Carte : 2181

Les bouées à espar non lumineuses suivantes ont été temporairement repositionnées à cause d'envasement :

ES2 (LF 7169) à la position 42° 39' 10.0"N 081° 12' 32.0"W

ES3 (LF 7170) à la position 42° 39' 15.4"N 081° 12' 40.7"W

ES4 (LF 7171) à la position 42° 39' 16.8"N 081° 12' 37.7"W

La profondeur d'eau la moins profonde jusqu'à 3.5M se trouve entre ES3 et ES4 et l'eau la plus profonde est du côté rouge du chenal. Les navigateurs sont priés de faire preuve de prudence dans le secteur.

(B2017-003)

***309(T) PEELE PASSAGE TO/À LA DETROIT RIVER – NIVEAUX D'EAU RÉDUITS SIGNALÉS**

Référence Carte : 2123

Niveaux d'eau réduits signalés de l'extrémité Sud de l'entrée du Sturgeon Creek Harbour en direction Nord.

Annette Winter
Agente de projets et de cession
Direction des ports pour petits bateaux
Pêches et Océans Canada

Canada Centre for Inland Waters (CCIW)
867 Lakeshore Road
Burlington ON L7S 1A1
Téléphone : (905) 315-5286
Courriel : annette.winter@dfo-mpo.gc.ca

(AVNAV C58/13)

***1205(T) TORONTO HARBOUR – ENTRÉE BRISE-LAMES DE LA MARINA FERMÉE À CAUSE DE L'EFFRONDEMENT DU BRISE-LAMES.**

Référence Carte : 2085

L'entrée brise-lames Ouest de la Marina de la Place de l'Ontario est fermée à cause de l'effondrement du brise-lames.

Des dangers sous-marins existent dans l'ouverture du brise-lames et sur les bordures intérieures et extérieures de la paroi du brise-lames.

Bouée à espar verte BW1 a été retirée, et 3 bouées d'endroit interdit blanches et oranges ont été placées à l'entrée du brise-lames.

La bordure extérieure de la paroi du brise-lames est indiquée par 2 bouées d'endroit interdit blanches et oranges.

La bordure intérieure de la paroi du brise-lames est indiquée par 3 bouées d'endroit interdit blanches et oranges.

(AVNAV C79/13)

***1206(T) LAKE ROSSEAU AND/ET LAKE JOSEPH – BOUÉE NON LUMINEUSE TEMPORAIREMENT MOUILLÉE**

Référence Carte : 6022

La bouée non lumineuse suivante a été mouillée temporairement :

P3/1 (LF 9089.1) (45° 08' 09.0"N 079° 40' 36.0"W)

(D2017-006)

2018

***709(T) KINGSTON HARBOUR AND APPROACHES/ET LES APPROCHES – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES AMARRAGES ET ANCRAGES**

Référence : Avis 309(T)/14 est annulé.

Référence Carte : 2017

Tous les amarrages ou ancrages dans le port public de Kingston sont interdit en dehors des zones désignées de la marina jusqu'à nouvel avis sans l'autorisation du responsable de port.

Toutes demandes de renseignements doivent être adressées à Transports Canada au (416) 952-0475.

***809(T) COBourg TO/À OSHAWA – OPÉRATIONS DE DRAGAGE**

Référence Carte : 2058

Opérations de dragage dans le port de Port Hope du 3 août 2018 au 30 décembre 2022. Un atténuateur de vagues bloquera l'entrée du bassin ouest.

Les navigateurs sont priés de rester à l'écart de cette zone.

(AVNAV C1951/18)

2019

***417(T) TORONTO HARBOUR – OPÉRATIONS DE CONSTRUCTION**

Référence Carte : 2085

Opérations de construction en cours à la position 43° 36' 46.84"N 079° 23' 27.99"W et marqués par une ligne de bouées d'avertissements jaunes de septembre 2018 à décembre 2020. Les remorqueurs et les chalands placeront des pierres dans l'eau jusqu'à 0,3 m au-dessus du zéro des cartes.

Les navires qui se trouvent dans le secteur sont priés de se tenir à l'écart des opérations et de communiquer avec David G sur la voie VHF 16 ou au 416-938-9607.

***716(T) RIVIÈRE RISTIGOUCHE / RESTIGOUCHE RIVER – QUAI FÉDÉRAL FERMÉ À LA NAVIGATION**

Référence Carte : 4426

Le quai fédéral de Miguasha est fermé à la navigation. Pour des raisons de sécurité et à cause des risques d'effondrement du quai, il est interdit de s'y amarrer ou de s'approcher à moins de 20 mètres de ces structures.

Pour toutes informations, veuillez communiquer avec la responsable régional de l'exploitation portuaire chez Transports Canada, région du Québec, Mme Myriam Rouleau au 418-446-8402.

(AVNAV NW-Q-0318-16)

***816(T) POINT CLARK TO/À SOUTHAMPTON – OBSTRUCTION SOUS LA SURFACE DE L'EAU SIGNALÉE**

Référence Carte : 2291

Un bloc de béton faisant obstruction sous la surface de l'eau a été signalé à Saugeen River à l'ouest de l'autoroute 21 à la position suivante : 44° 30' 01.7"N 081° 22' 07.7"W. Les navigateurs sont priés de faire preuve de prudence dans le secteur.

(AVNAV NW-C-2508-15)

***1117(T) LAC SAINT-LOUIS – OBJETS SUBMERGÉS**

Référence Carte : 1430

Cinquante-trois blocs d'ancrage et chaînes signalés sur le fond marin dans les environs de la marina de Beauharnois dans la zone suivante :

Position

Pt 1: 45° 19' 02.4"N 073° 52' 34.0"W

Pt 2: 45° 19' 02.3"N 073° 52' 39.5"W

Pt 3: 45° 19' 07.3"N 073° 52' 39.7"W

Pt 4: 45° 19' 07.3"N 073° 52' 34.1"W

(AVNAV NW-Q-1339-19)

***1118(T) PLANS, BAIE DES CHALEURS/CHALEUR BAY (CÔTE NORD/NORTH SHORE) – QUAI FÉDÉRAL FERMÉ À LA NAVIGATION**

Référence Carte : 4921

Le quai fédéral de Chandler est fermé à la navigation. Pour des raisons de sécurité, il est interdit de s'y amarrer.

Pour toute information, veuillez communiquer avec le directeur de port, M. Jean-Guy Fullum au 418-680-3203.

(AVNAV NW-Q-1580-16)

2019

***1209(P) PORT AUX BASQUES AND APPROACHES/ET LES APPROCHES – AVIS DE CHANGEMENTS PROPOSÉS**

Référence Carte : 4641

La Garde côtière canadienne propose de modifier de façon permanente les aides à la navigation suivantes :

N° LF	Nom de l'aide	Position	Changements proposés
160	Channel Head	47° 33' 57.0"N 059° 07' 24.6"W	Supprimer le cornet de brume.
161	East Baldwin Rock – Bouée à cloche lumineuse QP2	47° 34' 23.8"N 059° 07' 32.1"W	Enlever la cloche. La bouée et son feu demeureront en place.
169	Middle Baldwin – Bouée à cloche lumineuse QP4	47° 34' 27.5"N 059° 07' 41.7"W	Enlever la cloche. La bouée et son feu demeureront en place.

Tous les navigateurs et toutes les personnes concernées sont priés de présenter leurs observations avant le 27 mars 2020, soit dans les trois mois suivant la date de publication initiale du 27 décembre 2019. Suivant cette date, cet avis sera annulé. Tout commentaire doit être adressé à la personne suivante :

Surintendante, Aides à la navigation
Garde côtière canadienne
Case postale 5667
250, chemin Southside
St. John's NL A1C 5X1
Téléphone : (709) 552-6456
Courriel : renee.pope@dfo-mpo.gc.ca

Ces observations devront exposer les faits sur lesquels elles reposent et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et aux biens publics.

(N2019-116 à 118)

***1210(P) DÉTROIT DE NORTHUMBERLAND / NORTHUMBERLAND STRAIT: PARTIE OUEST / WESTERN PORTION: PORTS / HARBOURS – FEUX D'ALIGNEMENT À ÊTRE SUPPRIMÉS**

Référence Carte : 4909

La Garde côtière canadienne propose de supprimer en permanence les aides à la navigation suivantes :

Le feu antérieur de Pointe-du-Chêne – alignement (LF 1107) (46° 14' 26.6"N 064° 30' 42.1"W)
Le feu postérieur de Pointe-du-Chêne – alignement (LF 1108) (189°45' 148.4 m du feu antérieur)

Tous les navigateurs et toutes les personnes concernées sont priés de présenter leurs observations avant le 27 mars 2020, soit dans les trois mois suivant la date de publication initiale du 27 décembre 2019. Suivant cette date, cet avis sera annulé. Tout commentaire doit être adressé à la personne suivante :

Surintendante, Aides à la navigation
Garde côtière canadienne
Case postale 5667
250, chemin Southside
St. John's NL A1C 5X1
Téléphone : (709) 552-6456
Courriel : renee.pope@dfo-mpo.gc.ca

Ces observations devront exposer les faits sur lesquels elles reposent et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et aux biens publics.

(G2019-136P, 137P)

2019

***1211(P) CARAQUET HARBOUR, BAIE DE SHIPPEGAN AND / ET MISCOU HARBOUR – AVIS DE CHANGEMENTS PROPOSÉS**

Référence Carte : 4913

La Garde côtière canadienne propose de modifier de façon permanente les aides à la navigation suivantes :

Aides fixes			
N° LF	Nom de l'aide	Position	Changements proposés
1310	Caraquet – alignement antérieur	47° 48' 30.0"N 064° 50' 27.8"W	Changer la couleur de la lanterne de jaune à vert.
1311	Caraquet – alignement postérieur	226° 47' 1091.4 m du feu antérieur	Changer la couleur de la lanterne de jaune à vert.

Aides flottantes			
N° LF	Nom de l'aide	Position	Changements proposés
1306.2	Caraquet Channel – Bouée lumineuse EM4	47° 51' 10.2"N 064° 46' 16.6"W	Déplacer la bouée à la position suivante : 47° 50' 57.1"N 064° 46' 38.3"W. Augmenter l'intensité de la lanterne.
1306.5	Caraquet Channel – Bouée lumineuse EM3	47° 51' 29.9"N 064° 45' 38.0"W	Mouiller une nouvelle bouée de bâbord équipée d'une lanterne verte avec caractère d'éclats : Lum. 0.3 s, obs. 0.7 s.
1310.5	Caraquet Channel – Bouée lumineuse EM12	47° 49' 12.9"N 064° 50' 01.5"W	Mouiller une nouvelle bouée de tribord équipée d'une lanterne rouge avec caractère d'éclats : Lum. 0.5 s, obs. 3.5 s.
1315	Caraquet Harbour – Bouée lumineuse EM25	47° 48' 19.5"N 064° 54' 07.3"W	Mouiller une nouvelle bouée de bâbord équipée d'une lanterne verte avec caractère d'éclats : Lum. 0.5 s, obs. 3.5 s.
1322.2	Caraquet Island – Bouée lumineuse cardinale Ouest ENA	47° 48' 28.7"N 064° 54' 10.1"W	Mouiller une nouvelle bouée cardinale Ouest équipée d'une lanterne blanche avec caractère d'éclats : Q(9) 15 s.
6320.6	Caraquet Harbour – Bouée EN6	47° 48' 53.8"N 064° 54' 21.5"W	Ajouter une lanterne rouge avec caractère d'éclats : Lum. 0.5 s, obs. 3.5 s.

Tous les navigateurs et toutes les personnes concernées sont priés de présenter leurs observations avant le 27 mars 2020, soit dans les trois mois suivant la date de publication initiale du 27 décembre 2019. Suivant cette date, cet avis sera annulé. Tout commentaire doit être adressé à la personne suivante :

Surintendante, Aides à la navigation
Garde côtière canadienne
Case postale 5667
250, chemin Southside
St. John's NL A1C 5X1
Téléphone : (709) 552-6456
Courriel : renee.pope@dfo-mpo.gc.ca

Ces observations devront exposer les faits sur lesquels elles reposent et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et aux biens publics.

(G2019-142)

2019

***1212(P) PLANS BAIE DES CHALEURS / CHALEUR BAY - CÔTE SUD / SOUTH SHORE – AVIS DE CHANGEMENT PROPOSÉ**

Référence Carte : 4920

La Garde côtière canadienne propose de modifier de façon permanente l'aide à la navigation suivante :

N° LF	Nom de l'aide	Position	Changements proposés
6318.6	Caraquet Harbour – Bouée conique EM34	47° 48' 07.1"N 064° 55' 27.9"W	Ajouter une lanterne rouge avec caractère d'éclats : Lum. 0.5 s, obs. 3.5 s.

Tous les navigateurs et toutes les personnes concernées sont priés de présenter leurs observations avant le 27 mars 2020, soit dans les trois mois suivant la date de publication initiale du 27 décembre 2019. Suivant cette date, cet avis sera annulé. Tout commentaire doit être adressé à la personne suivante :

Surintendante, Aides à la navigation
Garde côtière canadienne
Case postale 5667
250, chemin Southside
St. John's NL A1C 5X1
Téléphone : (709) 552-6456
Courriel : renee.pope@df-mpo.gc.ca

Ces observations devront exposer les faits sur lesquels elles reposent et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et aux biens publics.

(G2019-142)

2019

***1213(P) CAPE ST MARY'S TO / À ARGENTIA – MESURES DE CONTRÔLE DE LA CIRCULATION LIÉES AUX CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES**

Référence Carte : 4841

Au nom du responsable de port de Transports Canada, les navires de pilotage obligatoire sont avisés; qu'à tout moment, il peut être nécessaire de quitter et/ou manœuvrer à l'intérieur du port public en raison de la météo imminente.

Du 1er décembre 2019 au 31 mars 2020, des procédures en cas de conditions météorologiques défavorables ont été établies pour la région de la baie Placentia dans la province de Terre-Neuve-et-Labrador.

Article 76 de la Loi maritime du Canada (LMC) donne au responsable de port, à travers les pratiques et procédures pour les ports publics, le pouvoir de donner des instructions aux navires opérant dans les limites des ports publics de Come by Chance et Long Harbour.

Article 58 de la LMC et article 3 des pratiques et procédures pour les ports publics donnent le pouvoir au responsable de port d'ordonner aux navires de quitter les ports publics si nécessaire.

Après la révision des prévisions météorologiques pour la baie Placentia et en consultation avec le sous-comité météorologique de la baie Placentia, le responsable de port décidera de suspendre les opérations dans les limites des ports publics.

À la suite de cette détermination, des instructions appropriées seront émises aux navires à titre d'Avertissements de Navigation (AVNAV) au nom de Transports Canada et diffusés par SCTM de Placentia.

Cessation des opérations portuaires / reprise des opérations

1. Départ – Opérations portuaires cessées

Si les conditions météorologiques prévues dans la baie Placentia devaient se détériorer et dépasser les recommandations du sous-comité météorologique de la baie Placentia, SCTM a la permission, à travers ces instructions, pour les ports publics de Come by Chance et Long Harbour de cesser toute navigation, y compris les navires à l'ancre, et que tous les navires commerciaux partent et / ou manœuvrent dans les ports publics sous la direction et supervision de l'Administration de Pilotage de l'Atlantique, selon les besoins, afin d'assurer une sortie sûre et efficace du port public.

2. Retour – Reprise des opérations portuaires

Les ports publics de Come by Chance et Long Harbour redémarreront leurs opérations lorsque l'Administration de Pilotage de l'Atlantique reprend les opérations.

(NW-N-1508-19)

***1214(T) STRAIT OF BELLE ISLE / DÉTROIT DE BELLE ISLE – RÉPARATION DES INSTALLATIONS DE PORTS POUR PETITS BATEAUX**

Référence Carte : 4020

Des réparations aux installations de Ports pour petits bateaux dans les villes de L'Anse-au-Clair et L'Anse au Loup auront lieu du 2 décembre 2019 à la fin mars 2020.

Les travaux à L'Anse-au-Clair comprennent le remplacement de toutes les défenses, les butoirs de quai et les rambardes, l'enlèvement des caissons, de nouveaux travaux d'encaissement et la réparation de la plateforme de béton.

Les travaux à L'Anse au Loup comprennent le remplacement de toutes les défenses, les butoirs de quai et les rambardes et la réparation de la plateforme de béton.

Pour toute information, veuillez contacter M. Bruce Moores de C&T Entreprises au 709-931-2191, poste 207 ou à l'adresse courriel suivante : bmoores@ctenterprises.ca.

2020

***109(P) EAST POINT TO / À CAPE BEAR – FEU À SECTEURS À ÊTRE SUPPRIMÉ**

Référence Carte : 4403

La Garde côtière canadienne propose de supprimer en permanence l'aide à la navigation suivante :

Fortune Bay – Feu à secteurs Nord (LF 948.3) (46° 19' 44.0"N 062° 21' 00.9"W)

Tous les navigateurs et toutes les personnes concernées sont priés de présenter leurs observations avant le 24 avril 2020, soit dans les trois mois suivant la date de publication initiale du 31 janvier 2020. Suivant cette date, cet avis sera annulé. Tout commentaire doit être adressé à la personne suivante :

Surintendante, Aides à la navigation
Garde côtière canadienne
Case postale 5667
250, chemin Southside
St. John's NL A1C 5X1
Téléphone : (709) 552-6456
Courriel : renee.pope@dfo-mpo.gc.ca

Ces observations devront exposer les faits sur lesquels elles reposent et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et aux biens publics.

(G2020-001P)

***110(P) HAVRES ET MOUILLAGES - HARBOURS AND ANCHORAGES - CÔTE-NORD/NORTH SHORE – FEUX D'ALIGNEMENT À ÊTRE SUPPRIMÉS**

Référence Carte : 4452

La Garde côtière canadienne propose de supprimer en permanence les aides à la navigation suivantes :

Le feu antérieur de Baie Johan-Beetz, intérieur – alignement (LF 1582.5) (50° 17' 02.6"N 062° 48' 36.8"W)

Le feu postérieur de Baie Johan-Beetz, intérieur – alignement (LF 1582.6) (319°02' 125.7 m du feu antérieur)

Tous les navigateurs et toutes les personnes concernées sont priés de présenter leurs observations avant le 24 avril 2020, soit dans les trois mois suivant la date de publication initiale du 31 janvier 2020. Suivant cette date, cet avis sera annulé. Tout commentaire doit être adressé à la personne suivante :

Surintendante, Lise Richard
Aides à la navigation et Voies navigables
Garde côtière canadienne
1550, Avenue D'Estimauville
Québec, QC G1J 5E9
Téléphone : (418) 648-7450
Courriel : lise.richard@dfo-mpo.gc.ca

Ces observations devront exposer les faits sur lesquels elles reposent et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et aux biens publics.

(Q2020-001)

2020

***111(P) ANCHORAGES / MOUILLAGES IN THE / DANS LE STRAIT OF BELLE ISLE / DÉTROIT DE BELLE ISLE – BOUÉE LUMINEUSE À ÊTRE ENLEVÉE**

Référence Carte : 4668

La Garde côtière canadienne propose d'enlever en permanence l'aide à la navigation suivante :

West St. Modeste – Bouée lumineuse NPM2 (LF 231.52) (51° 35' 44.4"N 056° 42' 12.7"W)

Tous les navigateurs et toutes les personnes concernées sont priés de présenter leurs observations avant le 24 avril 2020, soit dans les trois mois suivant la date de publication initiale du 31 janvier 2020. Suivant cette date, cet avis sera annulé. Tout commentaire doit être adressé à la personne suivante :

Surintendante, Aides à la navigation
Garde côtière canadienne
Case postale 5667
250, chemin Southside
St. John's NL A1C 5X1
Téléphone : (709) 552-6456
Courriel : renee.pope@dfo-mpo.gc.ca

Ces observations devront exposer les faits sur lesquels elles reposent et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et aux biens publics.

(N2020-004)

***112(P) WHITE BAY AND / ET NOTRE DAME BAY – FEU À ÊTRE SUPPRIMÉ**

Référence Carte : 4821

La Garde côtière canadienne propose de supprimer en permanence l'aide à la navigation suivante :

Fortune Harbour (LF 346) (49° 32' 06.7"N 055° 14' 14.9"W)

Tous les navigateurs et toutes les personnes concernées sont priés de présenter leurs observations avant le 24 avril 2020, soit dans les trois mois suivant la date de publication initiale du 31 janvier 2020. Suivant cette date, cet avis sera annulé. Tout commentaire doit être adressé à la personne suivante :

Surintendante, Aides à la navigation
Garde côtière canadienne
Case postale 5667
250, chemin Southside
St. John's NL A1C 5X1
Téléphone : (709) 552-6456
Courriel : renee.pope@dfo-mpo.gc.ca

Ces observations devront exposer les faits sur lesquels elles reposent et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et aux biens publics.

(N2020-005)

2020

***113(P) TRINITY BAY: SOUTHERN PORTION / PARTIE SUD – AIDES À LA NAVIGATION À ÊTRE SUPPRIMÉS**

Référence Carte : 4851

La Garde côtière canadienne propose de supprimer en permanence les aides à la navigation suivantes :

Thornlea Harbour – Bouée lumineuse TS1	(LF 470.9)	(47° 36' 20.4"N 053° 42' 49.2"W)
Thornlea Harbour – Bouée lumineuse extérieure TS2	(LF 470.91)	(47° 36' 27.8"N 053° 42' 35.2"W)
Thornlea – Bouée lumineuse extérieure TS3	(LF 470.92)	(47° 36' 26.0"N 053° 42' 47.9"W)
Thornlea – Bouée lumineuse extérieure TS4	(LF 470.93)	(47° 36' 27.0"N 053° 42' 47.4"W)
Thornlea – Bouée lumineuse intérieure TS5	(LF 470.94)	(47° 36' 26.4"N 053° 42' 50.4"W)
Thornlea – Bouée lumineuse intérieure TS6	(LF 470.95)	(47° 36' 26.7"N 053° 42' 50.8"W)
Thornlea, quai	(LF 471.9)	(47° 36' 23.5"N 053° 43' 08.6"W)

Tous les navigateurs et toutes les personnes concernées sont priés de présenter leurs observations avant le 24 avril 2020, soit dans les trois mois suivant la date de publication initiale du 31 janvier 2020. Suivant cette date, cet avis sera annulé. Tout commentaire doit être adressé à la personne suivante :

Surintendante, Aides à la navigation
Garde côtière canadienne
Case postale 5667
250, chemin Southside
St. John's NL A1C 5X1
Téléphone : (709) 552-6456
Courriel : renee.pope@dfo-mpo.gc.ca

Ces observations devront exposer les faits sur lesquels elles reposent et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et aux biens publics.

(N2020-001)

***207(P) HAVRES ET MOUILLAGES - HARBOURS AND ANCHORAGES - CÔTE-NORD/NORTH SHORE – BOUÉE LUMINEUSE À ÊTRE ENLEVÉE**

Référence Carte : 4452

La Garde côtière canadienne propose d'enlever en permanence l'aide à la navigation suivante :

Baie Johan-Beetz – Bouée lumineuse C81 (LF 1582.1) (50° 16' 48.3"N 062° 48' 21.9"W)

Tous les navigateurs et toutes les personnes concernées sont priés de présenter leurs observations avant le 29 mai 2020, soit dans les trois mois suivant la date de publication initiale du 28 février 2020. Suivant cette date, cet avis sera annulé. Tout commentaire doit être adressé à la personne suivante :

Surintendant, Aides à la navigation
Garde côtière canadienne
1550 Avenue D'Estimauville
Québec, QC G1J 5E9
Téléphone : (418) 648-7450
Courriel : Aides-Nav-Quebec.XLAU@dfo-mpo.gc.ca

Ces observations devront exposer les faits sur lesquels elles reposent et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et aux biens publics.

(Q2020-021)

2020

***208(P) BAY D'ESPOIR AND / ET HERMITAGE BAY – BOUÉES LUMINEUSES À ÊTRE ENLEVÉES**

Référence Carte : 4644

La Garde côtière canadienne propose d'enlever en permanence les aides à la navigation suivantes :

Blackfish Cove Shoal – Bouée lumineuse VG2	(LF 5517)	(47° 40' 10.0"N 055° 56' 00.2"W)
Gimlet Point – Bouée lumineuse VG3	(LF 133.3)	(47° 37' 55.1"N 055° 54' 05.3"W)
Deer Cove Shoal – Bouée lumineuse VG4	(LF 133.44)	(47° 40' 37.1"N 055° 55' 50.2"W)
Cold Harbour, haut fond – Bouée lumineuse VG5	(LF 133.5)	(47° 40' 19.6"N 055° 55' 56.6"W)

Tous les navigateurs et toutes les personnes concernées sont priés de présenter leurs observations avant le 29 mai 2020, soit dans les trois mois suivant la date de publication initiale du 28 février 2020. Suivant cette date, cet avis sera annulé. Tout commentaire doit être adressé à la personne suivante :

Surintendante, Aides à la navigation
Garde côtière canadienne
Case postale 5667
250, chemin Southside
St. John's NL A1C 5X1
Téléphone : (902) 566-7936
Courriel : claire.maclaren@dfo-mpo.gc.ca

Ces observations devront exposer les faits sur lesquels elles reposent et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et aux biens publics.

(N2020-008)

2020

***209(T) TORONTO HARBOUR – TRAVAUX DE CONSTRUCTION**

Référence Carte : 2085

Des travaux de construction auront lieu à Ashbridge's Bay et consisteront en la construction de deux brise-lames. Divers équipements seront utilisés, notamment des remorqueurs et des barges. Des aides à la navigation temporaires seront placées avant et durant la construction. Les opérations sont prévues en trois phases à la position suivante :

43° 39' 20.7 "N 079° 18' 48.1 "W

Phase 1 : 2020-04-01 au 2020-12-31

Phase 2 : 2021-04-01 au 2021-12-31

Phase 3 : 2022-04-01 au 2022-12-31

Les navigateurs sont priés de rester à l'écart de la zone de construction.

